

CONDITIONS D'USAGE DE L'ATELIER CÉRAMIQUE

L'atelier céramique est situé dans un bâtiment annexe, à 100m de l'école.

L'artiste peut travailler dans l'atelier de céramique, quatre jours par semaine (du lundi au jeudi), en s'adaptant au planning et au mode de fonctionnement de l'école. L'espace de travail devra être rangé et nettoyé avant chaque cours, soit le jeudi avant 18h. Un espace de rangement est prévu pour les réalisations.

Les cuissons sont réalisées par l'assistante céramique selon un rythme hebdomadaire qui doit être pris en compte. Des cuissons spécifiques pour le résident pourront être planifiées, voire gérées par lui-même, en accord avec le professeur et l'assistante. Les outils sont mis à disposition. L'artiste utilise son budget de production pour l'achat des matériaux (terre et émaux).

L'artiste est totalement autonome dans la pratique de la céramique.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- un CV,
- un texte de présentation du projet de résidence et de la démarche artistique,
- un dossier de travaux (support papier), DVD, CD pour image en mouvement ou performance.

(Les dossiers doivent impérativement parvenir par voie postale – les dossiers par internet ne seront pas étudiés).

DATES ET DURÉE DE LA RÉSIDENCE

La résidence est d'une durée de trois mois. Elle se déroulera de février à avril 2019. Durant cette période l'artiste est tenu d'être présent pour profiter pleinement des conditions qui lui sont allouées.

DATES ET DURÉE DE L'EXPOSITION

L'exposition aura lieu durant l'été 2019 (dates à définir).

MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection aura lieu le jeudi 11 octobre 2018. Elle sera effectuée par un jury composé de professeurs et de la direction. L'artiste sera sélectionné en fonction de la qualité de son travail plastique, de la singularité de sa démarche artistique et de son projet de résidence. Le jury sera attentif aux liens que l'artiste établit entre sa démarche actuelle et la notion de recherche. La finalité de la résidence étant de favoriser le temps de création.

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer par voie postale avant le 29 septembre 2018 à l'adresse suivante :

Ecole municipale des Beaux-Arts
Collège Marcel-Duchamp
10-12 place Ste-Hélène
36000 Châteauroux
Tél. 02 54 22 40 20
embac@ville-chateauroux.fr
embac.ville-chateauroux.fr

Cette résidence reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Centre, du Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil départemental de l'Indre.

**ÉCOLE
MUNICIPALE
DES BEAUX-ARTS
DE CHÂTEAUX-ROUX**



APPEL À CANDIDATURE

Résidence d'artiste 2019





Résidence Hélène Delépine - exposition « Semblables » dans la galerie - 2017

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

L'école municipale des Beaux-Arts propose une résidence de création de trois mois, ouverte à une/un artiste qui développe une approche plasticienne de la céramique. Ce matériau fait aujourd'hui l'objet de nombreuses investigations dans le champ de la sculpture ou du design. Cette option éminemment ouverte, laisse entrevoir des approches, des expérimentations multiples et l'artiste proposera à cette intention un projet de résidence. Le jury sera attentif à l'originalité et à la maturité de la proposition artistique ainsi qu'à sa pertinence critique.

L'artiste est accueilli dans le contexte d'une école d'art. Il bénéficie ainsi de moments d'échanges avec les étudiants et les élèves, tout en disposant du temps nécessaire à une véritable résidence de création. Au cours de cette période, il aura trois mois pour travailler dans l'atelier alloué par la Ville et pourra également accéder à l'espace céramique en vue de préparer une exposition personnelle dans la galerie de l'école qui sera présentée en lien avec la biennale de céramique.



Résidence Olivier Jonvaux - vue de l'atelier - 2018

CONTEXTE

L'EMBAC est une structure municipale qui développe un projet d'éducation artistique à destination de divers publics (classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, pratiques amateurs, scolaires) et qui soutient la création contemporaine par des expositions et des résidences d'artistes dans la galerie de l'école. La résidence d'artiste donne lieu à des rencontres avec les étudiants de la classe préparatoire et des élèves de certains ateliers de pratiques amateurs afin de leur permettre de découvrir le travail de création en cours et d'échanger avec l'artiste, sur des temps à définir.

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'atelier est situé au troisième étage de l'école au-dessus de la salle des élèves de la classe préparatoire (pas d'ascenseur). Le logement est situé dans une école élémentaire à proximité d'un grand parc paysager. Les conditions d'accueil se déclinent ainsi :

- un atelier de 100 m² situé dans l'école,
- un logement de 75 m² situé à 10mn à pied de l'école,
- une aide à la production : 2 000 €,
- une bourse d'étude : 1 500 €,
- la prise en charge de tous les frais liés au vernissage de l'exposition (communication, vernissage...),
- l'accès au réseau wifi, l'artiste peut travailler dans l'atelier 7 jours sur 7,
- l'atelier et l'appartement mis à sa disposition devront être rendus dans l'état où il les a trouvés,
- l'artiste devra disposer de son matériel propre et pourra accéder à certains ateliers techniques en dehors des heures de cours sous réserve d'être autonome dans sa pratique (gravure / céramique / numérique / sculpture).